

Guide des bonnes pratiques

de la plaisance et des pêches de loisir en mer

PLAISANCE & PÊCHE
ÉCORESPONSABLES



Appel des
secours en mer

& 📞 : 196
VHF : 16

contact@fnpp.fr - fnpp.fr

Le but de ce document n'est pas de vous expliquer comment pêcher mais de vous donner quelques conseils de sécurité, de bonnes pratiques et de respect de l'environnement afin que vos sorties en mer restent une source de plaisir.

MOT DU PRÉSIDENT

Plaisanciers, pêcheurs plaisanciers, navigateurs, la **FNPP** rassemble près de 40 000 plaisanciers et pêcheurs de loisir en mer. Forte de son expérience en matière de sensibilisation aux bonnes pratiques et de sa connaissance approfondie de la mer et de l'estran, notre fédération s'implique depuis de très nombreuses années dans les actions d'information auprès des usagers et dans le suivi de la ressource. Améliorer les pratiques de la plaisance et des pêches de loisir pour une pêche durable reste un de nos objectifs prioritaires. Nous voulons avec vous porter plus encore nos messages liés à la préservation de la ressource et du milieu marin. Ensemble, aidez-nous à poursuivre notre campagne de sensibilisation au respect des bonnes pratiques rappelées dans ce guide. Agissons avant qu'il ne soit trop tard, avant que la mer ne soit devenue une vaste étendue d'eau salée, polluée et désertique. Plus nous serons nombreux, plus nous pourrons faire valoir nos droits et nos valeurs, plus nous pourrons nous faire entendre. Merci de votre soutien. À très bientôt...



Jean Mitsialis
président de la FNPP



Bulletin d'abonnement Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en mer

Trois formules d'abonnement me sont proposées :

1/ Je deviens membre d'une association affiliée FNPP de ma région*.
Tarif : prix de la cotisation associative (variable) + 15 € (7 € cotisation FNPP et 8 € abonnement *Pêche Plaisance*).

Règlement global à effectuer auprès de l'association concernée.

* Liste des associations de votre région : fnpp.fr/carte-de-france.htm

2/ En l'absence d'association affiliée FNPP dans ma région, je choisis d'adhérer individuellement à la FNPP. Tarif : 30 € (18 € cotisation FNPP + 8 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).

3/ Abonnement *Pêche Plaisance* (4 numéros) : 20 € (16 € abonnement *Pêche Plaisance* + 4 € frais de gestion).



Règlement par chèque à FNPP
BP n°14 - 29393 Quimperlé Cedex

NOM Prénom

Adresse

Code postal Ville

Tél. Mail

PLAISANCE ET NAVIGATION



La France est l'héritière d'un long passé maritime car elle dispose du deuxième domaine mondial. Une réglementation européenne encadre la construction des bateaux de plaisance et celle des véhicules nautiques à moteur. Ces embarcations doivent porter le marquage attestant de leur conformité aux exigences de sécurité en fonction de leur catégorie de conception. Les bateaux marqués CE sont classés en quatre catégories selon leurs aptitudes à affronter des conditions de navigation caractérisées par une force de vent et une hauteur de vague.

Vérifiez votre marquage CE avant de prendre la mer et adaptez vos équipements de sécurité.

En début de saison

Vérifiez méthodiquement que vous avez à bord votre matériel de sécurité obligatoire. Pensez à changer vos fusées et extincteurs si les dates de péremption sont dépassées. Le radeau de sauvetage doit être révisé si besoin. Les gilets de sauvetage doivent être sortis de leur emballage et le nom du bateau doit être écrit dessus. Pour les gilets auto-gonflables, vérifiez la date de révision conseillée par le fabricant. **À bord, chaque chose doit être à sa place, le bon ordre est gage de rapidité et d'efficacité en cas de besoin.** Pensez à vérifier les piles de feu à retournement et de la lampe torche. Ayez toujours des piles neuves à bord.

Balises rouge et verte



Avant de prendre la mer

Même si vous avez l'esprit tranquille concernant votre équipement de sécurité, **quelques mesures supplémentaires de prudence** s'imposent :

- Le nombre de personnes à bord ne doit pas dépasser le maximum autorisé par le constructeur (à voir sur la plaque signalétique du bateau).
- Vous devez montrer à votre équipage l'emplacement et le fonctionnement du matériel de sécurité. Chaque personne doit disposer d'un gilet adapté à sa taille et savoir le mettre rapidement. Expliquez à votre équipage comment appeler les secours.
- Évitez les vêtements à boutons.
- Vous devez avoir à bord les documents du bateau (acte de francisation, licence de station radio et CRR si VHF) mais aussi de l'équipage (carte d'identité ou passeport si vous naviguez dans les eaux étrangères). Tout équipier qui prend la barre du bateau doit présenter, en cas de contrôle, le permis correspondant au bateau et à la zone de navigation.
- Ne prenez pas la mer sans avoir consulté un bulletin météo marine. Vous pouvez l'obtenir dans les capitaineries, à la VHF en mer à moins de 30 milles des côtes, sur votre téléphone ou sur Internet.

Pour vous rendre à votre bateau

Si vous utilisez une annexe, **il est fortement conseillé de porter un gilet de sauvetage**. En France, une dizaine de personnes se noient tous les ans en tombant de leur annexe. Seul votre gilet de sauvetage vous sauvera la vie. Les principales causes de chute sont une perte d'équilibre ou un malaise. Les bottes ou les waders sont à proscrire dans les annexes ainsi que sur le bateau.

Avant d'appareiller, contrôlez

- Le **niveau d'huile**, le **niveau du liquide de refroidissement**, la **propreté du décanteur** et le **niveau du carburant**. En fonction de la sortie prévue, prévoyez une marge de sécurité. La réglementation autorise une réserve de 20 litres en plus de la (des) nourrice(s) spécialement conçue(s) pour recevoir le carburant.
- La **propreté du fond du bateau (cale)** : la présence d'eau ou des traces d'huile sont des indicateurs de fuite. Recherchez leur origine.
- La **fermeture du robinet de gaz**.
- Le **niveau de charge** des batteries et le **bon fonctionnement de tous les circuits électriques**.
- Le **fonctionnement de la VHF**.
- L'**évacuation de l'eau de refroidissement** du moteur juste après son démarrage.
- La **température du moteur**. Laissez chauffer votre moteur au ralenti ou faites route à vitesse réduite jusqu'à atteindre la température recommandée par le constructeur.

Départ pêche



Bon sens, courtoisie et veille

Pour éviter tout risque de collision, **respectez les règles de route** (relisez la documentation obligatoire à bord traitant de ce sujet) ; **bon sens, courtoisie et veille** permettront d'éviter tout comportement à risques.

- **Respectez la vitesse** maximale affichée dans les chenaux et dans la bande littorale des 300 mètres.
- **Soyez compréhensifs** à l'égard des professionnels : ne les gênez pas dans leur travail.
- **Effectuez une veille fréquente** si vous naviguez sous pilote automatique. Si la visibilité est réduite (brume ou nuit), **redoublez de vigilance**.
- Près des côtes, **attention aux bouées** signalant des casiers ou des filets et aux **installations conchylicoles**.
 - Au large, **attention aux filets dérivants** et à leur bateau accompagnateur.

Comportement au port et au mouillage

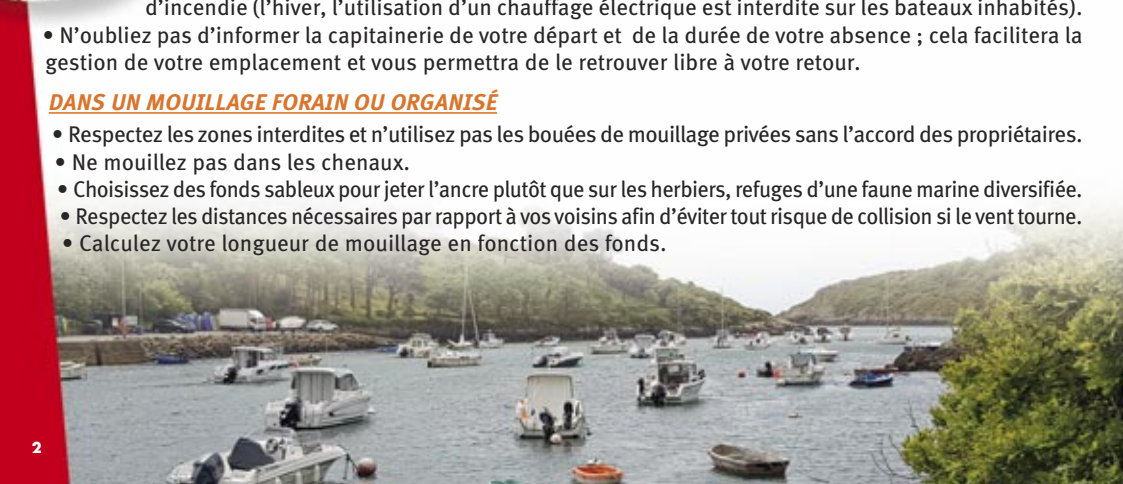
Vous aimez le calme et la détente que vous procure votre loisir préféré alors vous éviterez tout ce qui peut déranger vos voisins (bruits, faire tourner trop longtemps le moteur...).

DANS UN PORT

- Demandez à la capitainerie (VHF canal 9) l'attribution d'un emplacement.
- N'utilisez pas les amarrages des autres mais les vôtres, en évitant de surcharger les taquets.
- L'étrave, l'ancre ou le balcon ne doivent pas dépasser l'aplomb des pontons.
- N'encombrez pas les pontons avec vos matériels de pêche ou autres.
- Ne gaspillez pas l'eau et ne laissez pas de tuyau installé en permanence.
- Ne laissez pas d'appareil en 220 v sous tension sans surveillance en raison des risques d'incendie (l'hiver, l'utilisation d'un chauffage électrique est interdite sur les bateaux inhabités).
- N'oubliez pas d'informer la capitainerie de votre départ et de la durée de votre absence ; cela facilitera la gestion de votre emplacement et vous permettra de le retrouver libre à votre retour.

DANS UN MOUILLAGE FORAIN OU ORGANISÉ

- Respectez les zones interdites et n'utilisez pas les bouées de mouillage privées sans l'accord des propriétaires.
- Ne mouillez pas dans les chenaux.
- Choisissez des fonds sableux pour jeter l'ancre plutôt que sur les herbiers, refuges d'une faune marine diversifiée.
- Respectez les distances nécessaires par rapport à vos voisins afin d'éviter tout risque de collision si le vent tourne.
- Calculez votre longueur de mouillage en fonction des fonds.



Règles de barre et de route

Nautisme et Plaisance - *Les abordages figurent parmi les risques majeurs de la navigation.* L'ensemble des règles est regroupé dans le Ripam (Règlement international pour prévenir les abordages en mer).

En mer, les règles sont fixées en fonction des types, situations, usages, directions et propulsions des navires. Le principe fondateur consiste à donner un privilège aux navires les moins facilement manœuvrants, afin que les plus manœuvrants profitent de leur manœuvrabilité pour éviter les accidents. C'est ce que l'on appelle les règles dites « *de privilèges* ».

Il y a risque d'abordage si le relèvement d'un navire en route ne change pas mais si sa taille augmente ! Afin de limiter les risques d'abordage, le Ripam impose une veille (surveillance), visuelle et auditive permanente à bord de tout navire en marche. Ainsi, les navires les moins manœuvrants sont privilégiés sur tous les autres.

En cas de route de collision, les navires non-maîtres de leur manœuvre (navires en avarie), les navires à manœuvrabilité réduite (drague en service), les voiliers sont privilégiés face aux bateaux à moteur. Un bateau à moteur devra s'écarter d'une route de collision impliquant toutes les autres catégories de situation de navires.

Un voilier à la voile devra s'écarter face à un navire en action de pêche.

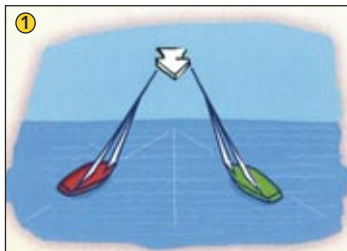
Les navires de travail (pêcheurs, cargos, pilotes...), les voiliers, les planches à voile sont privilégiés sur les embarcations de plaisance à moteur.

ATTENTION : par voilier, on entend des voiliers sous voiles uniquement. En effet, un voilier au moteur perd son privilège.

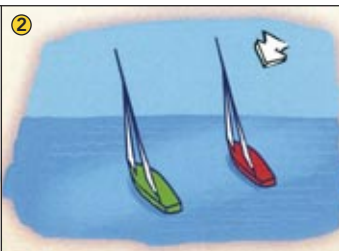
Selon que *l'on navigue à la voile ou au moteur*, les règles de barre en cas de croisement diffèrent :

- quand deux bateaux à moteur naviguent sur une route de croisement, celui apercevant l'autre sur sa droite doit le laisser passer, *c'est la priorité à droite* ;
- pour les voiliers, les règles de barres tiennent compte du bord sous lequel *les bateaux reçoivent le vent*.

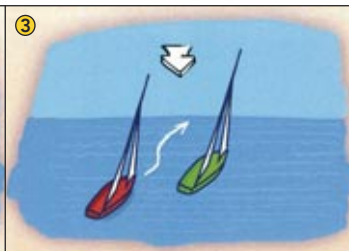
Mais rappelez-vous toujours que c'est le bon sens qui doit primer.



Quand les voiliers reçoivent le vent d'un bord différent, *celui qui reçoit le vent de bâbord doit s'écarter de la route de l'autre.*



Quand les deux voiliers reçoivent le vent du même côté, sur le même bord, *c'est le bateau sous le vent qui est prioritaire.*



Dans le cas d'un navire en rattrapant un autre, c'est toujours le « *rattrapant* » qui doit manœuvrer.



Plaisance et environnement

Les risques liés à la pollution

Les eaux noires des bateaux de plaisance constituent un danger sérieux tant pour l'environnement marin que pour la santé humaine. Les pathogènes présents dans ces eaux sont porteurs d'infections bactériennes et peuvent provoquer des maladies graves chez l'être humain. Les produits nutritifs présents dans ces eaux accélèrent la réduction de l'oxygène de l'eau et stimulent la croissance végétale, ce qui engendre un phénomène d'eutrophisation : prolifération des algues, mauvaises odeurs, destruction de la flore et de la faune. Ce problème est d'autant plus important dans les eaux confinées comme les marinas et tous les lieux où vous êtes nombreux à ancrer, pêcher et nager.

Eaux grises



Les bonnes pratiques pour l'environnement

- Si vous disposez de **toilettes sans bac de rétention**, ne les utilisez pas au mouillage, dans un port ou encore dans un endroit où l'on se baigne. Attendez de faire route au large des côtes.
 - **Au port, utilisez les toilettes à terre** plutôt que vos toilettes de bord. Demandez à ce que les installations soient bien tenues et vous soient accessibles 24 h/24.
 - Pensez à **faire évoluer votre équipement afin de mieux respecter l'environnement**. Faites installer si besoin un système de rétention ou de traitement des **eaux noires** (eau des toilettes).
 - Vérifiez que vos **nabes de pont sont conformes** aux normes ou munissez-vous d'un **adaptateur** vous permettant une connexion efficace à différents types de station de pompage.
 - Ne rejetez **pas de solvants, d'hydrocarbures ou tout autre polluant**. Faites attention en faisant le plein de vos réservoirs.
 - Les **eaux grises** (eaux de vaisselle, de lessive, de lavage de ponts, ...): utilisez les détergents et produits de toilettes en très petite quantité. Évitez autant que possible leur usage, et pensez à laver votre embarcation à l'eau claire. Le nettoyage d'un petit bateau peut polluer beaucoup d'eau. Préférez le savon et les détergents naturels comme les fluides à base d'acide citrique, de borax et de bicarbonate de soude. **N'oubliez pas que les détergents, même dits « doux pour l'environnement » ou « verts » contiennent des polluants chimiques et ne sont souvent que partiellement biodégradables.** Essayez de faire votre vaisselle, vos lessives ou tout autre nettoyage à terre dans les installations sanitaires mises à votre disposition dans les ports.
 - **Gardez l'ensemble de vos déchets** pour les jeter dans les conteneurs adaptés. **Ne jetez pas vos lignes usagées à la mer.** La dégradation de vos rejets par la mer peut prendre plus de 1000 ans.
- Pour plus de renseignements, consultez la **charte de l'éco-marin**, vous y trouverez une foule de conseils concernant l'environnement sur le site <https://echo-mer.com/wp-content/uploads/2019/11/Charte-de-léco-marin.pdf>



Naviguer en sécurité

La sécurité est l'affaire de tous

La sécurité est l'affaire de tous. N'oublions pas que le chef de bord a une grande responsabilité à ce sujet. Rien ne doit être négligé tant du point de vue de la qualité que de la quantité en ce qui concerne le matériel de sécurité embarqué. Voici **quelques recommandations très simples** qu'il faut absolument appliquer. Ces gestes vont **vous sauver la vie**.

- Respectez les normes de la division 240 (matériel de sécurité) en fonction de la distance de vos sorties en mer.
- Évitez, si possible, de sortir seul en mer sinon prévenez quelqu'un en lui donnant votre heure approximative de retour.
- Si vous ne possédez pas de radio VHF, emportez au moins un téléphone portable chargé et contenant les numéros de téléphone utiles. Nous vous rappelons qu'en composant le **196** vous serez en contact direct avec le Cross.
- Portez des vêtements clairs et même de couleurs voyantes. Renoncez aux cuissardes ou aux combinaisons à bottes type waders.
- Quand vous utilisez votre annexe, il faut impérativement porter votre gilet de sauvetage EIF (Équipement individuel de flottabilité) et éviter les bottes.
- Il est conseillé de toujours porter un gilet EIF lorsque vous êtes à bord. Montrez l'exemple à vos enfants.

Malgré toutes les précautions prises, une avarie, un accident ou un problème médical peut vous arriver. N'attendez pas la dernière seconde pour appeler les secours. **Dans tous les cas, conservez votre calme et informez votre équipage sur la conduite à suivre. Ne quittez jamais votre bateau sans être certain qu'il va couler ou qu'il va brûler, mais anticipez pour prévoir une possible évacuation.** Demandez de l'aide en fonction du matériel de communication dont vous disposez. Sachez que la VHF est la plus efficace car des bateaux proches de vous peuvent intervenir très rapidement. La solidarité entre gens de mer est une tradition maritime réelle.

Avec une VHF, si vous disposez d'une VHF ASN, appuyez sur le bouton de détresse, sinon émettez un message de détresse sur le canal 16. Ce message contiendra dans l'ordre :

1. Les mots :

- **MAY DAY- MAY DAY- MAY DAY-** : si vous êtes en détresse (vie en jeu), **OU**
 - **PAN- PAN- PAN-** : dans le cas d'urgence grave, **OU**
 - **SÉCURITÉ- SÉCURITÉ- SÉCURITÉ-** : pour les messages de sécurité ;

2. **ICI** (le nom du navire **répété 3 fois**) ;

3. **MAYDAY** suivi du nom du navire (n° MMSI facultatif en audio) ;

4. Votre **position** ;

5. **Nature** de la détresse ;

6. **Aide** requise ;

7. Le nombre de **personnes à bord**.

Chef de bord



Surveillance Cross



Appel des secours en mer

& 📞 : 196 - VHF : 16

À moins de 30 milles des côtes, votre message sera reçu par le Cross qui prendra contact avec vous. Au-delà, des bateaux proches pourront vous porter assistance ou relayer votre appel.



PÊCHE EN KAYAK



Pour votre sécurité et notre environnement

Même si sa simplicité permet une mise en œuvre directe et immédiate, **la pratique du kayak en mer requiert un véritable apprentissage** pour naviguer en toute sécurité et profiter pleinement de ce sport nautique. L'idéal est de se rapprocher d'une école, d'un club ou d'un groupe de pratiquants afin de profiter d'un enseignement et d'un apprentissage de qualité. Il présente les règles de base à connaître pour pratiquer cette activité en toute sécurité et dans le respect des autres usagers.

Quand partir ? Connaître ses limites

- En journée, assurez-vous qu'il n'est pas trop tard pour débiter votre balade car **seule la navigation diurne est autorisée**.
- La vitesse moyenne d'un kayak ne dépasse pas 3 nœuds par temps calme et mer plate, soit la vitesse d'un bon marcheur. Mais dès que le vent atteint la force 3 Beaufort (15 km/h), **le néophyte** mettra alors, face au vent, **plus d'1 heure pour rallier un abri se situant à 2 milles** (un peu moins de 4 km). Il consommera alors deux fois plus d'énergie et cette différence est amplifiée dès que le vent fortifie.
- Rappelez-vous également **qu'une navigation en groupe accroît la capacité d'assistance mutuelle** et préserve l'autonomie des kayakistes. Que vous naviguiez en groupe ou seul, vérifiez que vous êtes en mesure de remonter à bord du kayak et **veillez à avoir une personne à terre en capacité de veille active**. Cette personne doit être informée de votre programme de navigation et être capable d'interpréter les signes d'une situation anormale pouvant indiquer une mise en danger (retard, évolution de la météo, perte de contact visuel ou phonique). Elle doit pouvoir appeler le Cross le cas échéant.
- Limitez vos sorties à des **forces de vents égales ou inférieures à force 3**. Consultez systématiquement les prévisions météo locales avant d'effectuer votre sortie : le vent et les conditions de navigation peuvent évoluer rapidement ! Soyez particulièrement prudent.

Prévenir les pollutions et respecter la flore et la faune

Rapportez avec vous tous les déchets que vous avez créés (repas, mégots, sacs plastiques...). Afin de ne pas perturber et d'assurer votre sécurité, naviguez à distance des espèces protégées, notamment les mammifères (cétacés, phoques), les tortues et les oiseaux marins. **Participez à la protection des habitats des espèces fragiles** en limitant les débarquements dans les zones protégées, les zones de nidification ou les zones de nurserie. Évitez le dérangement des espèces de la flore et de la faune terrestres et marines présentes sur les sites. Pour la pêche de loisir : veillez à identifier les engins de pêche laissés en mer (casier, filet, palangre, ...) avec le numéro d'immatriculation du kayak ; respectez les tailles minimales de capture des espèces ; coupez la partie inférieure de la nageoire caudale de certaines espèces juste après la pêche, le poisson devant être marqué avant de rejoindre le rivage.

Équipement de sécurité kayak de mer

- | | |
|---|---|
| • Équipement individuel de flottabilité par personne obligatoire . | • Trois feux rouges à mains fortement recommandé . |
| • Moyen de repérage lumineux obligatoire . | • Compas magnétique fortement recommandé . |
| • Dispositif de remorquage obligatoire . | • Cartes marines fortement recommandé . |
| • Horaires des marées obligatoire . | • VHF fortement recommandé . |
| | • Pagaie de secours fortement recommandé . |

PÊCHE SOUS-MARINE



Les bonnes pratiques

- Pêchez en **binôme**.
- **Signalez votre présence** avec un pavillon Alpha, croix de saint André ou rouge à diagonale blanche fixé à une hauteur suffisamment visible sur l'horizon.



Alpha



Croix de saint André



Rouge à diagonale blanche

- **Veillez à votre check list** : chaussons, gants, combinaison, palmes, masque, tuba, plombage, couteau, accroche poissons, arbalète, sac à crustacés, eau savonneuse, serviette de bain, attestation d'assurance, nourriture et eau.
- **Participez à la protection du milieu**, en signalant : des espèces invasives (algues *Caulerpa taxifolia* et *Caulerpa racémosa*) des autres modifications de l'habitat constatées : pollution, filets abandonnés, prolifération ou diminution subite d'organismes marins...
- **Collaborez aux manifestations de protection de l'environnement** et suivez la population de certaines espèces sensibles ou opportunistes au travers de fiches d'observation (langoustes, mérous, corbs).
- **Entretenez des relations cordiales et conviviales** avec les autres usagers de la mer (pêcheurs sous-marins, apnéistes, plongeurs, pêcheurs et plaisanciers) ainsi qu'avec les riverains.
- **Informez-vous sur la physiologie et les risques** liés à la pratique de l'apnée et de la pêche sous-marine et n'hésitez pas à participer à des journées de formation « *aux gestes qui sauvent* » organisées par les fédérations sportives.

Signalez votre présence



Protégez le milieu



Interdiction

- **D'utiliser tout équipement respiratoire**, autonome ou non, permettant à une personne immergée de respirer en plongée.
- **D'utiliser un fusil à gaz comprimé** autrement que par la force de l'utilisateur.
- **De tenir un fusil chargé hors de l'eau.**
- **De détenir en même temps sur le navire, scaphandre autonome et engins de pêche** (y compris pour les personnes domiciliées à bord de ce bateau).
- **De chasser entre le coucher et le lever du soleil.**
- **De pêcher à moins de 150 mètres** des navires ou embarcations de pêche ainsi que des filets signalés par un balisage.
- **De prendre le poisson** qui se trouve dans d'**autres engins** de pêche.
- **D'utiliser des foyers lumineux.**

PÊCHE EN BATEAU



Quelques conseils de bonnes pratiques

- Si vous liguez à plusieurs bateaux sur un même lieu de pêche, il faut tourner dans le même sens que les autres bateaux et se régler à la même vitesse afin d'éviter les accrochages.
- Un gros bateau n'est pas prioritaire sur un petit. Il n'y a aucune raison de lui laisser la place. Mais s'il force le passage, vous devez tout faire pour éviter l'abordage.
- Si vous vous mettez au mouillage en mer, pensez à vous signaler (boule noire).
- La longueur des orins (utilisez de préférence des orins coulants) reliant les flottés (bouées) aux engins pêchants doit être suffisante pour ne pas couler à la moindre reprise de courant, les ligneurs perdront moins de matériel.
- Ne mouillez pas de filet trop près des épaves. S'il s'accroche dedans, il sera perdu et détruira poissons et crustacés pendant des mois voire des années.
- Ne mouillez pas de casiers ou autres engins dans les chenaux et les zones de mouillage. Un bateau avec une bouée dans une hélice est en danger et votre responsabilité peut être engagée. Si vous constatez la présence d'engins dangereux, vous devez prévenir les autorités maritimes ou la gendarmerie nationale.
- Il est recommandé d'éviscérer les captures avant le débarquement.

En semi-rigide



ATTENTION : dans la plupart des quartiers maritimes, l'usage des viviers sur bouée est interdit. Le mouillage des casiers et des filets est réglementé ; les bouées ou pavillons doivent porter le numéro d'immatriculation du bateau. Un engin non identifié est considéré par les règlements comme épave maritime.

Rappel sur la réglementation de pêche

À bord d'un bateau ayant un titre de navigation, il est possible de pratiquer la pêche en mer de jour comme de nuit à l'aide des **matériels autorisés** ; ceux-ci peuvent varier selon les régions. N'hésitez pas à consulter les réglementations du quartier maritime concerné.

- Un maximum de douze hameçons en action de pêche, cinq maxi par canne (un leurre = un hameçon).
- Deux palangres de trente hameçons maximum chacune.
- Deux casiers à crustacés (**maillage minimal de 40 mm soit 80 mm étiré**) ou à crevettes (**maillage minimal de 8 mm soit 16 mm étiré**).
- En Atlantique, Manche et mer du Nord : un filet trémail d'une longueur maximale de 50 mètres et **d'une hauteur maximale de 2 mètres** ou un filet droit.
- Les filets dérivants sont interdits.
- Une foëne.
- Une épuisette.
- En Bretagne et en Atlantique : un carrelet (**maillage minimal de 14 mm**) et trois balances par personne.

Préservons la ressource : relâchons les individus sous taille

Respectez les tailles minimales de capture utilisez la règlette FNPP



PÊCHE DU BORD



La pêche du bord et la pêche à pied sont des expressions ambiguës pour le néophyte car la plupart du temps, la pêche du bord se pratique à pied. Le terme pêche à pied désigne le ramassage sur l'estran (plage ou rochers) de coquillages ou de crustacés à la main ou à l'aide d'outils (crochet, épuisette...) et parfois, de quelques poissons. La pêche du bord est l'expression qui désigne la pratique de la pêche en mer avec une canne et un ou plusieurs hameçons sur la plage, dans les rochers ou à partir d'une digue.

Réglementation

Surfcasting, lancer... peuvent se pratiquer partout sur nos côtes à partir du moment où vous pouvez y accéder, de jour comme de nuit et sans permis. Cependant, certaines zones peuvent être interdites pour des raisons sanitaires. **Vous n'avez pas le droit de conserver toutes vos prises.** Les poissons qui ont une taille inférieure à la **taille minimale** de l'espèce doivent être remis à l'eau. Munissez-vous d'un **outil de mesure** pour vos prises (la règlette de la FNPP par exemple). Il est **fortement conseillé** de prendre connaissance de la **réglementation en vigueur** sur :

Sur les rochers



- les **tailles réglementaires** des espèces, différentes selon les régions. En cas de doute, consultez nos planches « **Respectons les tailles** » ;



- les **engins de pêche autorisés**, les **périodes de fermeture** pour certaines espèces. Dans la plupart des régions, la pose de palangres sur l'estran n'est pas autorisée pendant la saison estivale. La pose de filets calés est soumise à une autorisation préalable. Renseignez-vous auprès du quartier maritime de votre secteur ;
- la **salubrité des zones de pêche** (mairie, office de tourisme, Dirm, DDTM ou associations).

ATTENTION : Les amendes pour non-respect de la réglementation sont souvent très importantes. La réglementation nationale est complétée par des arrêtés locaux. Ces règles peuvent donc être différentes d'une région maritime à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.

0 Alose, Saumon, Truite, etc.

5 ...

10 Sardine, Anchois

15 Chinchard, Rougets

20 Pliet-Haring, Limande, Maquereau, Carangue

25 Ballate*, Dorades gris/olive

30 Alose - Barbus (par mouquette), Squalin - Lieu jaune, Maquereau lin, Mulet - Orphie, Chapon-Turbot, Morue

35 Bleu noir, Truite de mer

40 Bonite*, Dorade rose

42 Bar, Morue cabillaud

RESPECTONS LES TAILLES

www.fnpp.fr

FNPP

Pêche dans les rochers ou sur une digue

Avant de prendre position sur un rocher ou sur une digue, il faut **bien apprécier l'état de la mer et observer le mouvement des vagues**. Si elles brisent violemment (une forte houle suffit) mieux vaut éviter ce genre de poste de pêche. La houle est un phénomène qui peut être irrégulier. Les vagues peuvent être petites pendant un certain laps de temps et soudain, une ou plusieurs vagues surgissent plus grosses que les autres. Si vous n'êtes pas suffisamment en hauteur par rapport au niveau de la mer, ces vagues peuvent vous dresser sur les rochers ou sur la digue et vous emporter à jamais. **N'allez pas à la pêche dans les rochers par forte houle ou lorsque les vagues passent au-dessus des digues.**

Sur la digue



Pêche au surfcasting

Un autre danger guette les pêcheurs sur les plages : **les trous d'eau et les baïnes**. Les trous ont généralement des parois abruptes et peuvent être profonds. En un pas, la profondeur peut passer de 1 à 1,5 voire 2 mètres d'eau. La chute peut aussi être provoquée par l'effondrement des bords d'un trou. Les baïnes sont de **très grandes cuvettes créées par les vagues et la houle** (quelques dizaines de mètres de largeur et quelques centaines de mètres de longueur ; leur profondeur peut atteindre jusqu'à 5 mètres). Dans les baïnes, le courant a un comportement complexe. Une baie **calme** à un moment de la marée peut présenter quelques minutes plus tard de forts courants. Ce phénomène est lié à la hauteur d'eau et aux vagues. Dans une baie, une personne déstabilisée par une vague ou son ressac peut être happée par le courant et ressortir à plusieurs centaines de mètres de l'endroit où elle est tombée. Par beau temps et avec une eau claire, on distingue assez facilement les trous et les baïnes. Ils sont plus sombres. Dans les autres cas, ce sont des **pièges dont il faut se méfier**.

Les risques liés à la mer

La pêche du bord est une activité qui **peut, dans certains cas, être dangereuse**. Les accidents sont dus principalement aux vagues et, sur les plages, aux trous et aux baïnes.

Sécurité

• Allez à la **pêche à deux, surtout la nuit**. Si ça ne mord pas, vous pourrez au moins discuter avec votre ami. La pêche, c'est aussi un moment de convivialité.

• Pour les **lieux inconnus, renseignez-vous sur les dangers** auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, des magasins de matériels de pêche, etc.

• Tenez-vous informé des **prévisions météo**. Abstenez-vous en cas de brume annoncée ou d'orage. Par précaution, munissez-vous d'une boussole ou d'un GPS (à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice au préalable).

• En cas d'**orage** imprévu et brutal, **séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques et de vos cannes à pêche en carbone**.

Remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la **position de sécurité** (accroupi, recroquevillé sur soi).





- Emmenez un téléphone portable. Le **196** vous met directement en contact avec les secours maritimes (Cross) et le 18 avec les pompiers. C'est utile en cas de blessure ou de malaise.
- Informez une personne de votre entourage de votre lieu de pêche et de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour **éviter le déclenchement inutile d'une alerte**.
- Prenez un **équipement adapté**. La pêche pieds nus est à proscrire.

Sécurité et engins de pêche

Vous allez pêcher avec des mitraillettes composées de trois à cinq hameçons, des cuillers ou des leurres artificiels avec deux ou trois triples dont l'objectif est de piquer tout ce qui passe autour. **Ces engins de pêche sont extrêmement dangereux**. Ils ont une grande propension à rentrer dans les vêtements, mais aussi dans les doigts, les bras, le visage...

Lorsque vous les utilisez :

- Faites attention aux personnes autour de vous au moment d'effectuer un lancer.
- Immobilisez fermement le poisson que vous avez pris avant de le décrocher. Un poisson mal maîtrisé peut bouger violemment au moment où vous le décrochez et vous vous retrouvez alors avec un hameçon ou un triple dans un doigt. La partie de pêche se termine alors à l'hôpital. En cas de doute, coupez le fil et remettez à plus tard l'extraction de l'hameçon.
- Avec les leurres armés d'hameçons triples, utilisez systématiquement une paire de pinces pour décrocher vos poissons. Des pêcheurs ont déjà été vus avec les triples d'un même leurre plantés dans les deux mains. Dans ce cas, il n'est pas très facile de ramasser son matériel et d'escalader quelques rochers pour aller à l'hôpital.

« La vague »

Le danger commun à tous les postes de pêche et qui requiert une vigilance permanente, même par beau temps, reste **« la vague »**. Elle peut ne se produire qu'une seule fois dans la journée. Elle n'est pas rare sur les côtes bretonnes. Venue avec la houle de la marée montante, elle frappe les rochers 3 ou 4 mètres plus haut que la normale et envahit une plage sur 30 ou 40 mètres supplémentaires. Dans le meilleur des cas, adieu matériel et on se cramponne pour résister à la puissance du reflux. **Plusieurs pêcheurs du bord et pêcheurs à pied en sont victimes chaque année.**

Les waders

Les waders sont très pratiques et très confortables. Fabriqués en PVC ou en néoprène, ils ressemblent à une salopette avec des bottes incorporées. Ils permettent de rentrer plus loin dans l'eau. **En cas de chute dans l'eau, ils ont la fâcheuse habitude de se remplir très rapidement d'eau**. Il est alors extrêmement difficile au malheureux pêcheur de se relever même avec des waders en néoprène. L'issue est souvent fatale.



Pour une pêche écoresponsable

- **Respectez** : - l'environnement : ne laissez pas de déchets (un morceau de nylon jeté à la mer met des dizaines d'années à disparaître) ;
- les autres usagers, qu'ils soient professionnels ou amateurs ;
- les installations professionnelles : bouchots, tables à huîtres, casiers, etc. ;
- la période de repos biologique.
- Lorsque vous pêchez sur les digues, **ne lancez pas en direction des bateaux** qui passent.
- Ne conservez que les poissons dont la **taille est réglementaire** (à quelques rares exceptions, tous les poissons ont une taille minimale de pêche, elle correspond en général à la taille de reproduction du poisson).
- Ne pêchez que le **nombre de poissons** suffisant à vos **besoins personnels**.
- Il est **strictement interdit de vendre ou de distribuer son poisson**. Vous feriez une concurrence déloyale aux professionnels et vous vous exposeriez à des **sanctions** très lourdes.

La bredouille

Il est difficile, même pour de grands spécialistes, de cibler le poisson à pêcher. L'objectif reste de « *prendre un peu de poisson* ». Alors même que l'on a tout mis en œuvre pour pêcher du bar, quel plaisir de ramener un beau lieu ou une dorade royale. Mais pour cela, il faudra préalablement avoir acquis un bon matériel, su faire des montages de bas de ligne corrects et variés, appris la recherche d'appâts et l'eschage adéquat de ceux-ci pour une présentation à des poissons dont le comportement aura également été étudié. Certes, tout cet apprentissage peut se faire seul sur le terrain. Toutefois, il vous faudra **beaucoup d'observation, de la patience et de l'obstination** pour ne pas céder au découragement né de bredouilles successives. Pour apprendre plus vite, vous pouvez tenter d'aborder un pêcheur expérimenté mais il ne sera peut-être pas disposé à vous confier ses petits secrets... Contactez plutôt une association de pêcheurs plaisanciers. Vous pouvez obtenir la liste des associations de votre région sur le site www.fnpp.fr ; votre formation y sera beaucoup plus complète et rapide.

Les poissons

Les poissons que vous allez pêcher possèdent des **moyens de défense** qu'il faut bien connaître avant de les immobiliser pour enlever un hameçon. **Ils peuvent engendrer des blessures profondes et/ou très douloureuses**. À titre d'exemple :

- les bars ont des épines cachées dans les nageoires et des **rasoirs** entre les yeux et les ouïes ;
- les raies ont des épines extrêmement agressives sur le dessus du corps ;
- les vives ont des dards qui injectent un venin extrêmement douloureux ;
- les congres et les murènes ont des mâchoires très puissantes qui infligent des morsures dont on se souvient très longtemps.

**Manipulez les poissons
que vous ne connaissez pas
avec beaucoup de précaution.**





PÊCHE À PIED



La pêche à pied se pratique **à basse mer** sur l'estran : espace du littoral variable qui se découvre au rythme des marées. Avec un coefficient de marée supérieure à 80, les pêcheurs à pied y trouveront plus de plaisir car, lors de leurs sorties, les cueillettes auront toutes les chances d'être plus fructueuses. Cependant, des marées de coefficient inférieure à 80 suffisent pour pêcher la coque ou la palourde.

Dans les zones rocheuses et/ou sablo-vaseuses de l'estran, les pêcheurs à pied vont ramasser des crustacés, des mollusques, parfois des poissons et éventuellement des oursins.

Les crustacés

Les crustacés les plus couramment pêchés sont :

- 1. la crevette grise
- 2. le bouquet
- 3. l'étrille
- 4. l'araignée de mer
- 5. le tourteau
- 6. le homard

Signalons toutefois qu'un crustacé assez curieux fait l'objet d'une pêche réglementée sur les côtes atlantiques : l'anatife ou pousse-pied, particulièrement recherché.

Les mollusques

Ils se classent en trois grandes catégories :

Bivalves

- Fousseurs (ils vivent enfouis dans le substrat) : palourdes, coques, couteaux, praires, amandes...
- Non fousseurs : huîtres, moules, coquilles Saint-Jacques, ...

Gastéropodes

Bulots, bigorneaux, patelles, ormeaux.

Céphalopodes

Poulpes, seiches et calmars.

Réglementation

- Informez-vous sur la **réglementation en vigueur** : les tailles réglementaires des espèces, les outils de pêche autorisés, les périodes de fermeture de certaines espèces, les limitations journalières de capture, les zones de pêche (mairies, DML, associations...). Les amendes pour non-respect de celle-ci sont souvent très salées !
- Munissez-vous d'un **outil de mesure** (le pied à coulisse de la FNPP...).

ATTENTION : les règles de la pêche à pied dépendent des Directions inter-régionales de la mer (DirM) et par conséquent, ces règles peuvent être différentes d'une région à l'autre d'où la nécessité de s'informer auprès des acteurs locaux.

Coefficients de marées

	COEF.	PLEINES MERS		BASSES MERS			
		matin	soir	matin	soir		
15/06	1	72	78	2.36	14.59	8.29	21.00
Mardi	2	84	89	3.30	15.53	9.29	21.56
Mardi	3	94	97	4.19	16.44	10.24	22.47
Mercredi	4	99	100	5.07	17.31	11.13	23.33
Jeudi	5	99	98	5.53	18.18	11.99	24.15
Vendredi	6	95	91	6.39	19.03	12.81	24.91
Samedi	7	87	81	7.25	19.48	13.59	25.52
Dimanche	8	76	70	8.09	20.33	1.38	26.02
Lundi	9	64	58	8.53	21.17	2.19	26.44
Mardi	10	53	48	9.38	22.06	3.03	26.78
Mercredi	11	43	40	10.29	23.01	3.54	27.03
Jeudi	12	38	36	11.28	24.00	4.53	27.23
Vendredi	13	38	39	12.40	25.00	5.56	27.26
Samedi	14	41	43	1.24	13.46	6.58	27.23
Dimanche	15	47	50	2.18	14.38	7.56	27.06
16	54	58	53	3.03	15.22	8.49	26.78
17	62	65	61	3.44	16.03	9.36	26.44
18	69	71	67	4.22	16.43	10.17	26.06
19	74	76	72	5.00	17.20	10.93	25.64
20	79	79	75	5.34	17.57	11.64	25.19
21	80	80	80	5.67	18.30	12.30	24.73



Préparation de la pêche

- Renseignez-vous sur les **dangers du lieu de pêche** auprès des pêcheurs locaux, de la mairie, des associations, etc.
- Pour les coquillages filtreurs, assurez-vous du **classement de salubrité** de la zone de pêche envisagée. Ces coquillages se nourrissent en filtrant de grands volumes d'eau et retiennent le plancton, mais aussi bactéries, virus et autres particules en suspension dans l'eau de mer. Le classement conchylicole est établi par rapport à la qualité de l'eau. Ainsi, la pêche à pied de loisir est autorisée dans les zones :

- classées A où la pêche est possible sans restriction particulière,
- classées B (qualité des eaux moyennes à médiocre) où il est fortement conseillé de ne consommer les coquillages qu'après une cuisson suffisamment longue, seule garantie d'une diminution significative de la contamination microbiologique,
- dans les zones non classées de certains quartiers maritimes (se renseigner auprès des services compétents).

La pêche récréative des coquillages filtreurs est interdite dans les zones classées C et D.

ATTENTION : même en zone A ou B, des variations saisonnières de la qualité de l'eau (algues toxiques, débordement de station d'épuration lors de fortes pluies, etc.) peuvent entraîner des interdictions temporaires de pêche ; bien se renseigner auprès des mairies et des services compétents (DML, ARS, Ifremer*). Selon les régions, les offices de tourisme des zones littorales peuvent aussi connaître ces informations. Éviter les zones portuaires et les estuaires douteux.

* **DML :** Délégation à la mer et au littoral - **ARS (ancienne DASS) :** Agence régionale de santé

Ifremer : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer

• Consultez l'annuaire des marées pour connaître l'heure de la basse mer (emportez une montre). **Il faut quitter le lieu de pêche 45 minutes après cette heure, voire moins selon l'endroit : il s'agit de ne pas se faire encercler par l'eau à la marée montante.**

- Tenez-vous informé des prévisions météo (s'abstenir en cas de brume annoncée ou d'orage) et munissez-vous d'une boussole ou d'un GPS (à condition d'avoir effectué un repérage ou un exercice préalable).
- N'allez pas à la pêche tout seul (surtout dans un endroit inhabituel).
- Emmenez un téléphone portable (le **196** vous met directement en contact avec les secours maritimes Cross). C'est utile en cas de blessure ou de malaise.
- Informez un membre de votre entourage de l'heure approximative du retour en pensant à prévenir en cas de retard imprévu pour éviter le déclenchement inutile d'une alerte.
- Prenez un équipement adapté ; proscrire absolument la pêche pieds nus.

ATTENTION : méfiez-vous des waders et cuissardes dans les endroits accidentés en bordure de mares d'eau profondes.

Panneau d'affichage





Pour une pêche écoresponsable

- Respectez l'environnement : soulevez les pierres plutôt que de les retourner et remettez-les en place dans le sens initial.
- Ne laissez pas de déchets sur l'estran.
- Respectez les autres usagers, qu'ils soient professionnels ou amateurs.
- Respectez les installations professionnelles (bouchots, tables à huîtres, casiers...), les pêcheries traditionnelles (écluses à poissons...).
- **Ne prélevez que ce dont vous avez besoin pour votre consommation familiale, la vente et le colportage du produit de la pêche sont strictement interdits.**
- Respectez les tailles minimales de capture pour assurer la reproduction des espèces et effectuez le tri des captures directement sur le lieu de pêche, au fur et à mesure des captures : cela vous évitera des désagréments en cas de contrôle.
- Adoptez des techniques de pêche douces en évitant de labourer l'estran.
- Évitez d'utiliser des sacs en plastique pour conserver vos captures. Il est préférable d'utiliser un panier ajouré en osier, plastique ou métal qui permet l'évacuation de l'eau.
- Il est recommandé de séparer les crustacés dans des compartiments ou des paniers différents. Les tourteaux ont la fâcheuse habitude de broyer tout ce qui passe à leur portée y compris les doigts des pêcheurs peu avertis.
- Méfiez-vous de certains animaux : anémones, méduses, raies, vives (une pince à linge sera utile pour retirer les vives du filet à crevettes). Les raies torpilles (forme de guitare) vous salueront d'une bonne décharge électrique !
- Ne touchez pas aux engins suspects : bidons, ferrailles, débris divers...
- Abstenez-vous de ramasser les coquillages fousseurs (palourdes, coques, praires...) posés sur le sable, ils peuvent être malades.
- En cas de brume subite, remontez immédiatement en utilisant votre boussole ou GPS. Si vous n'en êtes pas munis, remontez en essayant de repérer la direction de la terre par l'observation du comportement des algues dans le courant ou encore en écoutant attentivement : une sirène (corne de brune) peut être déclenchée à terre.
- En cas d'orage imprévu et brutal, séparez-vous immédiatement de tous vos engins métalliques, remontez calmement en évitant les groupes de personnes trop importants ; au besoin, au cœur de l'orage, adoptez la position de sécurité (accroupi, recroquevillé sur soi).

BON À SAVOIR : quand on se trouve à la limite de la basse mer, une légère écume à la surface de l'eau indique que la mer commence à remonter.





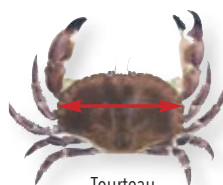
Après la pêche

- **Lavez votre pêche à l'eau de mer** : secouez le panier dans l'eau pour un rinçage simple et efficace.
- Transportez votre pêche et **conservez-la au frais** : une poignée d'algues fraîches prélevées sans les arracher sur l'estran fera l'affaire ; évitez les seaux et les sacs en plastique surtout l'été.
- **Consommez vos coquillages dans les 24 heures.**
- N'ouvrez qu'au dernier moment les coquillages à consommer crus (ne pas stocker au réfrigérateur mais dans un endroit frais).
- N'oubliez pas que la cuisson permet seulement de réduire les risques microbiologiques et non ceux liés à la présence de toxines et de métaux lourds.
- Cuisez vos crustacés au retour de la pêche.

Et même si après tous ces conseils, votre récolte est maigre, la mer vous aura apporté le plaisir et la liberté dont vous rêvez ; outre la promenade vivifiante, vos enfants auront découvert la richesse de la biodiversité marine (une leçon de choses en direct et ludique) et compris que l'estran est un lieu unique à préserver.



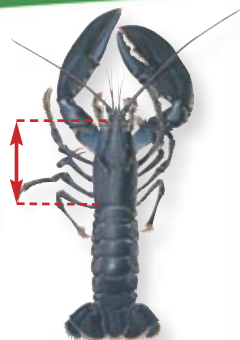
Étrille



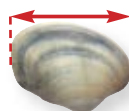
Tourteau



Araignée de mer



Homard



Palourde



Coquille Saint-Jacques

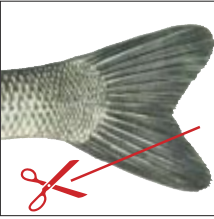


Comment marquer vos prises ?

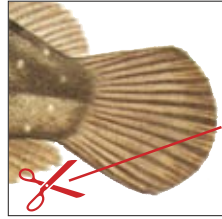
Schéma de marquage

Le marquage consiste à **couper la queue des poissons et crustacés**. Il est **obligatoire** pour pouvoir **identifier facilement les prises des pêcheurs de loisir** et en **interdire la revente**. Ce **marquage doit être effectué de façon précise** et ne doit pas empêcher la mesure totale de la taille des prises.

Caudale bifide inférieure



Caudale arrondie



Crustacés

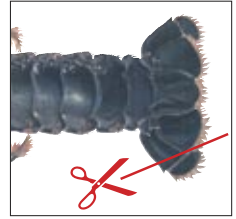


Tableau des tailles minimales de capture au verso.

Les outils FNPP

The collage features several FNPP resources:

- RESPECTONS LES TAILLES** brochures: One for the Atlantic coast (Atlantique Manche de la France) and another for the English Channel (English Channel). Both show various fish species with their minimum catch sizes.
- bonnes pratiques** brochures: One for the sea (mer) and another for the English Channel (English Channel).
- Carte Fédérale**: A fishing license card with fields for name, address, and a photo.
- Ruler**: A blue ruler with markings for centimeters and millimeters, used for measuring fish.
- Logo**: The FNPP logo, which includes a fish and the text 'Fédération Nationale de la Plaisance et des Pêches en Mer'.

Bonne mer, bon vent à tous.

fnpp.fr • contact@fnpp.fr

The footer contains the following information:

- Navigation Menu:** Accueil, Actualités, La FNPP, Pêche Plaisance, Associations, Partenaires, Services, Rejoignez-nous.
- Footer Content:** A row of images showing fishing activities and a person cleaning up a beach.
- Footer Text:** Dernière minute, Newsletter, Presse, FNPP, Décrets-Arrêtés, Associations, Adhésions.
- Contact Info:** FNPP(SF) - BP14 - 29393 Quimperlé Cedex - Tél: 09 62 02 09 76 - Mail: contact@fnpp.fr

Respectons les tailles (voir schéma marquage au recto)

✂️ Espèces faisant l'objet d'un marquage obligatoire : arrêtés du 26/10/2012 modifié (tailles)

et du 17/05/2011 modifié (marquage des captures) - * Tailles préconisées FNPP

ATLANTIQUE - MANCHE - MER DU NORD

POISSONS					
Alose	30 cm	Lingue bleue	70 cm	Langouste*	✂️ LC* 11 cm
Anchois	12 cm	Lotte/Baudroie	50 cm	Langoustine	LT* 9 cm
Baliste	* 23 cm	Maigre	✂️ 50 cm	Queues de langoustines	4,6 cm
Bar 2/1 Sud 48°/j/pêcheur	✂️ 42 cm	Makaïre blanc	✂️ LJFL* 168 cm	Tourteau	13 Sud 48°/15 Nord 48° cm
Bar moucheté	30 cm	Makaïre bleu	✂️ LJFL* 251 cm	MOLLUSQUES	
Barbue	30 cm	Maquereau*	✂️ 20/30 MN* cm	Bulot	4,5 cm
Bonite	✂️ * 40 cm	Merlan	27 cm	Clovisse	4 cm
Cabillaud	✂️ 42 cm	Merlu	27 cm	Couteau	10 cm
Cardine	20 cm	Mostelle	30 cm	Coque/Henon	2,7/3 LB* cm
Chapon	30 cm	Mulet	30 cm	Coquille Saint-Jacques	11 cm
Chinchard	15 cm	Orphie	30 cm	Huître creuse	5 cm
Congre	60 cm	Plie carrelet	27 cm	Huître plate	6 cm
Dorade grise	23 cm	Rougets (barbet/grondin*)	15 cm	Macre solide	2,5 cm
Dorade rose/Pageot rose	✂️ 40 cm	Sar commun	✂️ 25 cm	Moule	4 cm
Dorade royale	✂️ 23 cm	Sardine	11 cm	Ormeau	9 cm
Églefin	30 cm	Saumon	50 cm	Oursin	piquants exclus 4 cm
Espadon	✂️ LJFL* 170 cm	Sole commune	✂️ 25 cm	Oursin (Bretagne)	piquants exclus 5,5 cm
Flet	20 cm	Thon rouge	LJFL* 30 kg ou 115 cm	Palourde européenne	4 cm
Hareng	20 cm	Truite de mer	35 cm	Palourde japonaise	3,5/4 CM* cm
Lieu jaune 30 Sud 48°/42 Nord 48° cm		Turbot	30 cm	Palourde rose	4 cm
2/j/pêcheur	✂️	CRUSTACÉS		Pétoncle noir/Vanneaux	4 cm
Lieu noir	✂️ 35 cm	Araignée de mer	12 cm	Poulpe	750 g
Limande	20 cm	Crevette bouquet	5 cm	Praire/Clam	4,3 cm
Limande sole	25 cm	Crevettes (autres)	3 cm	Telline/Olive de mer	2,5 cm
Lingue julienne	63 cm	Étrille	6,5 cm	Vernis/Palourde rouge	6 cm
		Homard*	✂️ LC* 8,7/9 HF* cm	Vénus spicule	2,8 cm

* MN : Mer du Nord, HF : Hauts-de-France, LB : La Baule, CM : Calvados Manche.

MÉDITERRANÉE

POISSONS				CRUSTACÉS	
Anchois	9 cm	Mostelle	30 cm	Crevettes rose	LC* 2 cm
Bar commun/Loup	✂️ 30 cm	Pageot acarné	17 cm	Homard*	✂️ LT* 30 cm
Cernier	45 cm	Pageot rouge	15 cm	Langouste*	✂️ LC* 9 cm
Chapon	30 cm	Pagre commun	✂️ 18 cm	Langoustine	LT* 7 cm
Chinchard	15 cm	Raie pastenague	* 36 cm	MOLLUSQUES ET AUTRES	
Congre	60 cm	Raie torpille marbrée	* 36 cm	Coque/Henon	2,7 cm
Denti	✂️ * 50 cm	Rougets	15 cm	Coquille Saint-Jacques	10 cm
Dorade commune/Pageot rose	✂️ 33 cm	Sar commun	✂️ 23 cm	Huître creuse	6 cm
Dorade grise	23 cm	Sar à museau pointu	18 cm	Huître plate	6 cm
Dorade royale	✂️ 23 cm	Sar à tête noire	18 cm	Oursin	piquants exclus 5 cm
Maigre	✂️ 45 cm	Sardine	11 cm	Palourde européenne	3,5 cm
Maquereau*	✂️ 18 cm	Sole commune	✂️ 24 cm	Palourdes (autres)	3 cm
Marbré	20 cm	Sparailon	12 cm	Praire	2,5 cm
Merlu	20 cm	Thon rouge	30 kg ou 115 cm	Telline	2,5 cm

AUTRES ESPÈCES SANS TAILLE faisant l'objet d'un marquage obligatoire : dorade coryphène, espadon voilier, marlin bleu/makaïre bleu, pagre, rascasse rouge, thazard, thons albacore/germon/listao/obèse, voilier de l'Atlantique.

Espèces protégées ou interdites à la pêche de loisir : corb, espadon (Méd.), esturgeon, mérrou brun, raie blanche, raie brunette (sauf CIEM VIIId&e), requin-hâ (pêche interdite à la palangre CIEM4&6à8), requin-taupo commun (pêche interdite toutes zones).

Espèces soumises à quotas : bar, espadon (Atl.), lieu, thon rouge.

• LJFL : longueur maxillaire inférieur-fourche, LT : longueur totale, LC : longueur céphalothoracique.

* Par dérogation à l'obligation de marquer les captures dès la mise à bord, le marquage du maquereau, du homard et de la langouste peut intervenir avant le débarquement.

Attention, homard susceptible de passer à 9 cm toutes zones au cours de l'été 2024.

Attention, certains réglementations locales peuvent être différentes, se renseigner auprès du quartier maritime concerné (DDTM, mairie, office de tourisme, gendarmerie, ...).
Imprimerie JIMÉNEZ GODOY SA - ©FNPP, tous droits réservés. Reproduction interdite. Édition juin 2024.